

**Zeitschrift:** Revue économique Suisse en France  
**Band:** 77 (1997)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Coopération transfrontalière : la politique des grands pas  
**Autor:** Besse, Michel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-889308>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Coopération transfrontalière

# La politique des grands pas

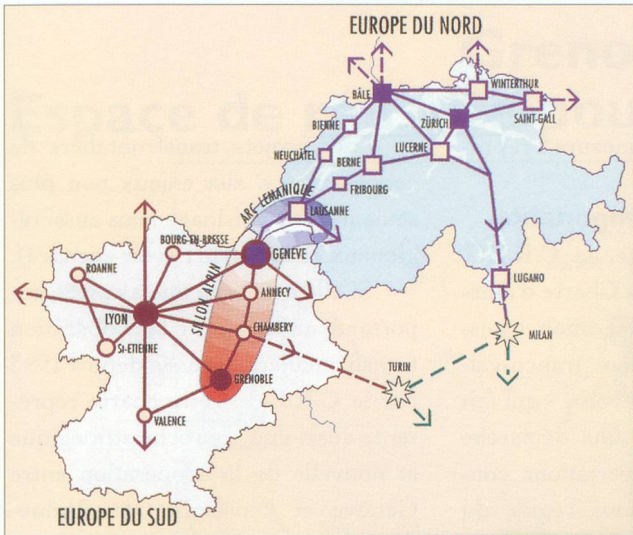


**Michel Besse**

Préfet  
de la Région  
Rhône-Alpes,  
Préfet  
du Rhône

**L**es raisons de coopération transfrontalière entre Rhône-Alpes et la Suisse et, en particulier, la Suisse occidentale (cantons de Genève, de Vaud et du Valais), ne manquent pas. Leur situation géographique au sein de l'Europe, la proximité de leurs villes, la continuité et l'unité de leurs territoires frontaliers, leur dynamisme respectif, les particularités et complémentarités de leur économie, sont autant d'opportunités qui militent en faveur d'une telle coopération.

Cependant, force est de constater, bien que la Suisse constitue l'un des tout premiers partenaires économiques de Rhône-Alpes, que ces multiples opportunités n'ont jamais été totalement saisies. Sans doute est-ce par manque de nécessité ou de désir partagé ou bien en raison de regards portés chacun sur des horizons différents, ou du fait d'une situation jusqu'ici euphorique, assurée de positions acquises qu'il suffisait de perpétuer et de gérer...



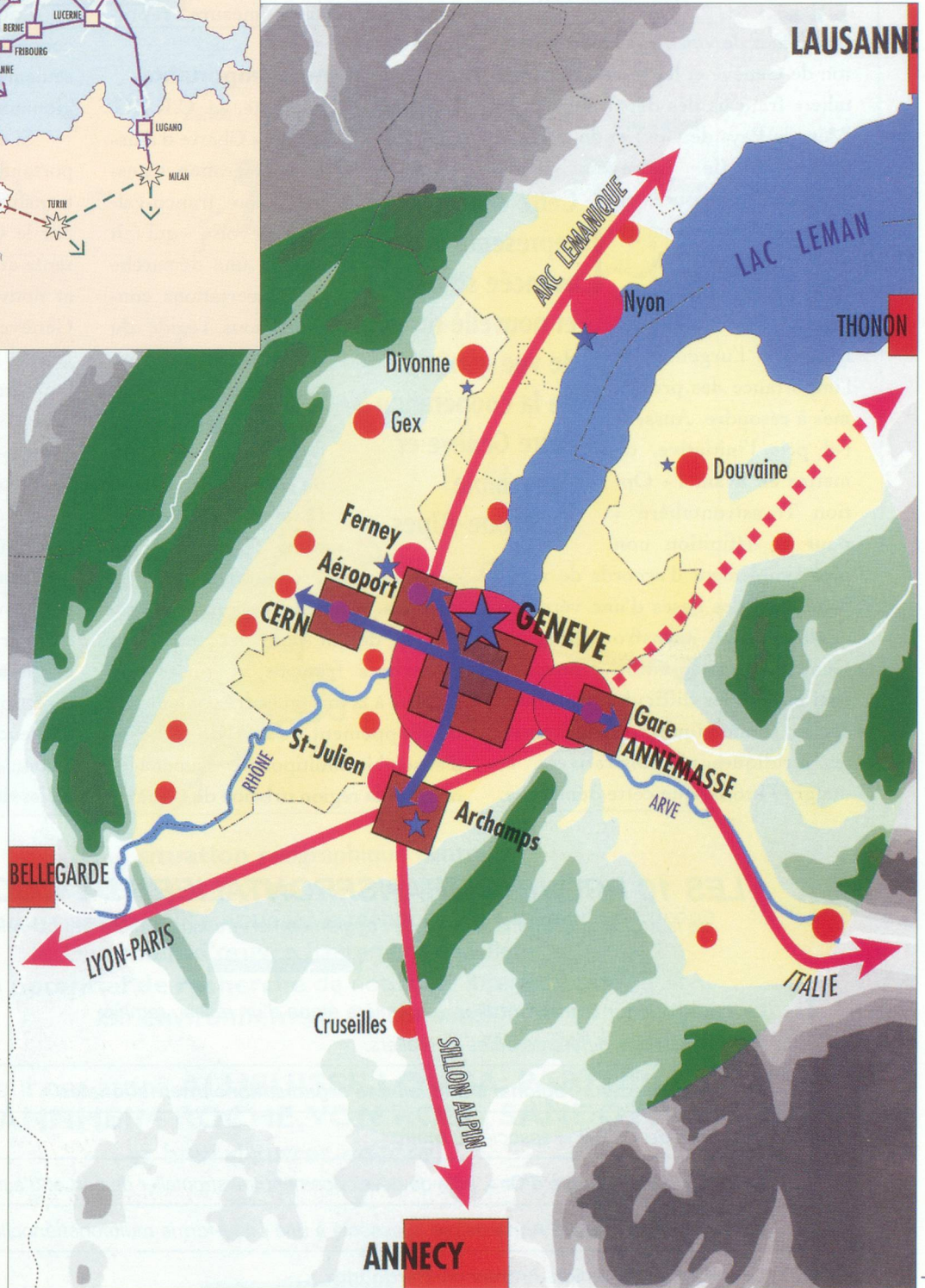
Depuis la création en 1974 de la « Commission mixte consultative franco-suisse » et de son Comité régional franco-genevois (organismes précurseurs de la coopération transfrontalière), puis de la « Communauté de travail des Cantons et des Régions des Alpes occidentales » (COTRAO) en 1982, et du « Conseil du Léman » en 1984, créés à la faveur des lois françaises de décentralisation, le contexte franco-suisse a et s'est transformé si rapidement, que dès le début des années 90, il est apparu que cette « bonne intention » de coopération, était devenue une exigence incontournable, faute de

**...ces multiples opportunités n'ont jamais été totalement saisies...**

quoi on risquait, les uns et les autres, de chaque côté de la frontière, de compromettre durablement l'avenir de ces territoires.

**L'agglomération transfrontalière, naissance d'un nouveau concept**

Cette évolution du contexte franco-genevois se révèle d'abord de



façon manifeste, à l'échelle de la vie quotidienne des 650.000 habitants de l'agglomération transfrontalière de Genève. Elle se manifeste aussi à l'échelle plus vaste, européenne, internationale du contexte économique et politique en pleine mutation de l'agglomération de Genève qui élargit les enjeux et les termes d'une négociation de coopération trans-

frontalière pour un développement concerté et durable.

Le comité régional franco-genevois (C.R.F.G.) que je co-préside en tant que préfet de la région Rhône-Alpes, avec M. Claude Haegi, conseiller d'Etat de la République et canton de Genève, constitué historiquement pour apporter des solutions aux



►►► problèmes de voisinage entre le canton de Genève et les territoires frontaliers français des départements de l'Ain (le Pays de Gex) et de la Haute-Savoie (le Genevois haut-savoie) a mesuré, en 1992, (au moment même du vote négatif de la Suisse à son entrée dans l'Espace économique européen), l'urgence et l'importance des problèmes à résoudre. Aussi a-t-il pris l'initiative, de mettre en avant l'« Option Transfrontalière » pour la définition non plus simplement d'accords de voisinage mais des bases d'une véritable agglomération transfrontalière de Genève, franco-valdo-genevoise, ceci malgré les difficultés de toutes sortes, économiques, institutionnelles, juridiques, administratives... et malgré l'utopie que cette démarche,

dans une certaine mesure, représente encore.


### Une avancée importante

Dans ce contexte, le C.R.F.G. vient de publier une « Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise » qui fait suite à une démarche de concertations conduite sous l'égide du C.R.F.G. depuis cinq ans, associant l'ensemble des collectivités territoriales, membres ou non du C.R.F.G. (Etats, Région, cantons, départements, communes...), concernées par la mise en place de ce projet. Cette Charte définit pour les territoires frontaliers français et suisses de Genève à la fois un cadre commun de développement, sorte de schéma d'ensemble multipolaire d'aménagement de la région urbaine de Genève,

### Cette charte représente une avancée stratégique et nouvelle du point de vue général de la coopération entre Genève et l'ensemble de Rhône-Alpes.

et « dix projets transfrontaliers de coopération », aux enjeux non plus seulement de voisinage mais aussi régionaux et nationaux (voir encadré).

Si elle constitue une avancée importante au regard de la coopération transfrontalière engagée depuis 1993 par le C.R.F.G., cette charte représente aussi une approche stratégique et nouvelle de la coopération entre Genève et l'ensemble de Rhône-Alpes. Elle est peut-être même aujourd'hui, au-delà des grandes déclarations d'intention, l'un des vrais projets de coopération envisagés concrètement depuis longtemps entre ces deux territoires.

Ainsi, ce projet d'« Agglomération transfrontalière franco-suisse » peut avoir un effet d'entraînement et s'ouvrir vers d'autres possibilités de coopération avec Rhône-Alpes, en direction du Sillon Alpin (d'Annecy à Grenoble), de la Région urbaine de Lyon, mais aussi du Réseau des Villes de Rhône-Alpes. 

## LES 10 PROJETS TRANSFRONTALIERS DE COOPÉRATION

de la « Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise »

1. Le « **métro léger transfrontalier** », première étape d'un réseau ramifié en direction des différents pôles frontaliers.
2. Le « **Plan directeur régional d'accueil des organisations internationales** ».
3. Le « **Pôle du CERN** », associé au métro.
4. Le « **Pôle du Rectangle d'Or** », pôle de développement transfrontalier de part et d'autre de l'aéroport.
5. Le « **Pôle de la gare d'Annemasse** », associé à une plate-forme multifonctionnelle de transports.
6. Le « **Pôle de St-Julien-Archamps-Bardonnex** », à l'interface des autoroutes et de l'axe Genève-Sillon Alpin.
7. Le « **Plan bleu-vert** », des espaces et réseaux agro-environnementaux, dont le Protocole de revalorisation des rivières franco-genevoises.
8. La conception coordonnée de mise en valeur des **rives du Lac**.
9. Le raccordement de la région franco-valdo-genevoise au **réseau TGV**.
10. Le **maillage de la région urbaine** par la desserte ferroviaire régionale, dont le maillage gare de la Praille-Pied du Salève.